

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
5 – 2026 / N°3**

SEANCE du 27 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre : 0 Pour : 15 Abstention : 0
Date de la convocation : 20.04.2026

L'an deux mil vingt- six et le vingt-sept avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARMICHAEL Benoit, Maire.

Présents : CARMICHAEL Benoit, BUND Roland, MANENT Corinne, ETENEAU Bertrand, VIAL Anne-Claire, NOYER Isabelle, MANENT Anthony, DENIS-OGIER Christelle, ROCHÉ Daniel, ROUX Nathalie, LARTIGUE David, MINDER Pascale, JARILLOT Quentin, VEGA Marie.

Absent excusé : BROCHIER Nicolas donne procuration à MINDER Pascale

Objet : Budget Primitif 2026 Principal et Bar Commerces

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les propositions faites par Monsieur le Maire pour le Budget Primitif 2026,

Considérant que toutes les ressources sur lesquelles la commune peut compter sont inscrites aux chapitres des recettes et que toutes les dépenses pour lesquelles il est demandé des crédits sont reconnus nécessaires,

A l'unanimité, Arrête le budget primitif 2026 :

COMMUNE :

- | | | | | | |
|---|-----------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| - | Section de Fonctionnement : | Recettes : | 848 177.60 € | Dépenses : | 848 177.60 € |
| - | Section d'Investissement : | Recettes : | 236 237.60 € | Dépenses : | 236 237.60 € |

BAR COMMERCE :

- | | | | | | |
|---|-----------------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| - | Section de Fonctionnement : | Recettes : | 19 331.10 € | Dépenses : | 19 331.10 € |
| - | Section d'Investissement : | Recettes : | 17 075.00 € | Dépenses : | 17 075.00 € |

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 28.04.2026

Le Maire

Benoit CARMICHAEL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 30.04.2026
Et de la réception en Préfecture le 30.04.2026

Le Maire